



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellulé milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : M. DAMOUR
Tél. : 04 50 33 78 44
Mél. : mathias.damour@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de THYEZ, SCIONZIER

Objet : autorisation environnementale relative au projet d'aménagement d'une micro-centrale hydroélectrique en rive gauche de l'Arve

Pétitionnaire : SA SHEMA

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2021-1086 du 2 août 2021 est prescrite, sur le territoire des communes de THYEZ et SCIONZIER, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de la SA SHEMA, relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie de THYEZ (*siège de l'enquête*), pendant 32 jours, du **lundi 30 août au jeudi 30 septembre 2021 inclus**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier est adressé à la Mairie de SCIONZIER, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat (<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2021>) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Robert PAGET, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de THYEZ. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/enquete-publique-hydro-thyez>

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : ddt@haute-savoie.gouv.fr

W:\Environnement\Eau\01_Travaux\Communes\Thyez\AUT_centrale_hydroelectrique_SHEMA\
03_Enquete_publicue\AVI_ouverture.odt

Le commissaire-enquêteur siège en personne en Mairie de THYEZ les :

Jours de permanence	Heures de permanence
Mercredi 8 septembre 2021	15 h – 17 h
Samedi 25 septembre 2021	9 h – 12 h
Jeudi 30 septembre 2021	9 h – 12 h

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmet les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est déposée dans les Mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
L'adjoint au chef du service eau-environnement


Thomas RIETHMULLER